

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 18 MARS 2021 À 20H00

Nombre de conseillers : 15

Conseillers en exercice : 14

Date de convocation : 11 mars 2021

Date d'affichage : 11 mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix huit mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-AIGNAN-SUR-ROË, après convocation légale en date du dix février deux mil vingt et un, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur PÈNE Loïc, Maire.

**Étaient présents** : M. PÈNE Loïc, M. GUILLET Vincent, Mme RENAULT Patricia, M. BRETON Raphaël, Mme PELTIER Alexandra, Messieurs POIRIER Mathieu, ROUSSEAU François, PLANCHAIS David, PAILLARD Michel, Mesdames BROSSARD Christine, BOURON Elodie, LORIER Anaïs, M. BLU Dominique et M. CERTENAIS Rémi.

*(Formant la majorité des membres en exercice, conformément aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales).*

**Secrétaire de séance** : Madame LORIER Anaïs a été nommée secrétaire de séance.

*(Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).*

---

### **ORDRE DU JOUR :**

- 1- Comptes de Gestion 2020
- 2 - Comptes administratifs 2020
- 3 - Affectation de résultats
- 4 - Admission en non valeur.
- 5 - Droit de préemption Urbain
- 6-Devis
- 7 - Point sur recrutement d'un agent technique
- 8 - Questions diverses

---

### **APPROBATION du PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 FÉVRIER 2021**

Monsieur le Maire fait lecture du Procès-verbal de la séance du 18 février 2021 et le soumet à l'approbation des membres du Conseil. Aucune objection n'ayant été formulée, ce dernier est approuvé à l'unanimité.

---

### **DCM2021-27 : Approbation du compte de gestion 2020 - Budget Lotissement BRUNETIERE**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le compte de gestion du Budget Lotissement de la Brunetière, établi par Monsieur le Comptable assignataire de CRAON (Mayenne), conforme aux écritures dressées par le Maire (mandats et titres émis du 1er janvier au 31 décembre 2020).

Après lecture, examen et approbation, il est arrêté :

Résultats de clôture :

Fonctionnement – Excédent : 0.39€

Investissement - 0€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

---

**DCM2021-28 : Approbation du compte de gestion 2020 - Budget Lotissement des MARRONNIERS**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le compte de gestion du Budget Lotissement des Marronniers, établi par Monsieur le Comptable assignataire de CRAON (Mayenne), conforme aux écritures dressées par le Maire (mandats et titres émis du 1er janvier au 31 décembre 2020).

Après lecture, examen et approbation, il est arrêté :

Résultats de clôture :

Fonctionnement – 0€

Investissement : excédent 15 000.00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

---

**DCM2021-29 : Approbation du compte de gestion 2020 - Budget Principal**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le compte de gestion du Budget Principal, établi par Monsieur la Comptable assignataire de CRAON (Mayenne), conforme aux écritures dressées par le Maire (mandats et titres émis du 1er janvier au 31 décembre 2020).

Résultats de clôture :

Fonctionnement – Excédent : 273 226.15€

Investissement – Excédent : 210 222.44€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

---

**DCM2021-30 : Approbation du compte administratif 2020 - Budget lotissement de la BRUNETIERE**

Sous la présidence de Monsieur BRETON Raphaël, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2020 Lotissement de la Brunetière qui s'établit ainsi :

**Section de fonctionnement :**

Dépenses de fonctionnement : 11 452.00€

Recettes de fonctionnement : 11 452.39€

Excédent de fonctionnement : 0.39€

**Section d'investissement :**

Dépenses d'investissement : 34 278.92€

Recettes d'investissement : 34 278.92€

Résultat d'investissement : 0€

Excédent global de clôture : 0.39€

Hors de la présence de Monsieur le maire, le conseil municipal, à l'unanimité

- **Approuve** le compte administratif 2020 du budget lotissement de la Brunetière.

Il est précisé que le résultat 2020 constaté fera l'objet d'un simple report sur le budget 2021.

---

**DCM2021-31 : Approbation du compte administratif 2020 - Budget lotissement des MARRONNIERS**

Sous la présidence de Monsieur BRETON Raphaël, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2020 Lotissement de la Brunetière qui s'établit ainsi :

**Section de fonctionnement :**

Dépenses de fonctionnement : 142 857.43€  
Recettes de fonctionnement : 142 857.43€  
Résultat de fonctionnement : 0€

**Section d'investissement :**

Dépenses d'investissement : 142 643.91€  
Recettes d'investissement : 157 643.91€  
Excédent d'investissement : 15 000.00€

Excédent global de clôture : 15 000.00€

Hors de la présence de Monsieur le maire, le conseil municipal, à l'unanimité

- **Approuve** le compte administratif 2020 du budget lotissement des Marronniers.

Il est précisé que le résultat 2020 constaté fera l'objet d'un simple report sur le budget 2021.

---

**DCM2021-32 : Approbation du compte administratif 2020 - Budget Principal**

Sous la présidence de Monsieur BRETON Raphaël, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2020 du budget principal qui s'établit ainsi :

**Section de fonctionnement :**

Dépenses de fonctionnement : 633 734.42€  
Recettes de fonctionnement : 906 960.57€  
Excédent de fonctionnement : 273 226.15€

**Section d'investissement :**

Dépenses d'investissement : 644 932.75€  
Recettes d'investissement : 855 155.19€  
Excédent d'investissement : 210 222.44€

Excédent global de clôture : 483 448.59 €

Hors de la présence de Monsieur le maire, le conseil municipal, à l'unanimité

- **Approuve** le compte administratif 2020 du budget principal.

---

**DCM2021-33 : Affectation de résultat - Budget principal**

Monsieur le maire expose au conseil municipal que, par délibération de ce jour, le conseil municipal a approuvé l'ensemble des comptes de gestion et des comptes administratifs de l'exercice 2020.

Conformément à l'instruction comptable, il convient d'affecter, le cas échéant, l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2020 pour le budget principal.

L'excédent doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement qui est composé du résultat d'investissement et du solde des restes à réaliser en investissement.

La proposition d'affectation du résultat 2020 au budget 2021 est présentée comme suit:

Excédent de fonctionnement : 273 226.15€  
Déficit du lotissement communal, suite à la clôture de ce lotissement : - 5 775.28€  
Résultat de fonctionnement du budget principal à affecter : **267 450.87€**

Excédent d'investissement : **210 222.44€**

Restes à réaliser:

Dépenses : 439 160.69€

Recettes : 150 480.81€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'affecter au budget pour 2021, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 de la façon suivante :

Affectation du résultat de fonctionnement :

**002** : 188 993.43€

**1068** : 78 457.44€

(439 160.69€ RAR en dépense - 210 222.44€ excédent investissement - 150 480.81€ RAR en recettes)

---

**DCM2021-34 : Admission en non-valeur**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Vu la présentation des demandes en n°4009170215 déposée par la trésorerie de Craon

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par la trésorerie de Craon

Considérant qu'il est désormais certain que ces créances ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement

Monsieur le maire présente au conseil municipal plusieurs demandes d'admission en non-valeur pour un montant global de 29.51€, réparti sur 5 titres de recette émis entre 2018 et 2019, sur le budget principal

Il est proposé au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de cette demande n°48107000515.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **Décide** d'admettre en non valeur les titres de recettes faisant l'objet de la présentation de demandes de non-valeur n°48107000515 pour un montant de 29.51€

- **Précise** que les crédits nécessaires à l'admission en non-valeur sont inscrits au budget principal à l'article 6541 - créances admises en non valeur.

---

**DCM2021-35: Droit de préemption - 3 rue Relais des Diligences**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'existence d'un droit de préemption urbain sur tout ou partie des zones urbaines ou à urbaniser définies au Plan Local d'Urbanisme (P.L.U).

Il fait part de la demande de déclaration d'intention d'aliéner souscrite par Maître Nicolas ROZEL, Notaire à LAVAL (Mayenne), 89 avenue Robert Buron, en date du 18 février 2021, concernant la parcelle suivante :

↳ section AB n°117, d'une superficie de 41ca

**3 rue Relais des Diligences**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **Décide** de renoncer au Droit de Préemption Urbain dont dispose la Commune.

- **Charge** Monsieur le Maire de notifier cette décision à Maître Nicolas ROZEL.

---

**DCM2021-36 : Droit de préemption - 27 Résidence du Chêne**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'existence d'un droit de préemption urbain sur tout ou partie des zones urbaines ou à urbaniser définies au Plan Local d'Urbanisme (P.L.U).

Il fait part de la demande de déclaration d'intention d'aliéner souscrite par Maître Rémi ARNAUDJOUAN, Notaire à SAINT AIGNAN SUR ROE (Mayenne), Route de Congrier, en date du 24 février 2021, concernant la parcelle suivante :

↳ section AC n°256, d'une superficie de 521 m<sup>2</sup>

### **27, Résidence du Chêne**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **Décide** de renoncer au Droit de Prémption Urbain dont dispose la Commune.
- **Charge** Monsieur le Maire de notifier cette décision à Maître Rémi ARNAUDJOUAN.

---

#### **DCM2021-37 : Droit de préemption - 7 Lotissement du Domaine**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'existence d'un droit de préemption urbain sur tout ou partie des zones urbaines ou à urbaniser définies au Plan Local d'Urbanisme (P.L.U).

Il fait part de la demande de déclaration d'intention d'aliéner souscrite par Maître Rémi ARNAUDJOUAN, Notaire à SAINT AIGNAN SUR ROE (Mayenne), Route de Congrier, en date du 4 février 2021, concernant la parcelle suivante :

↳ section ZP n°123, d'une superficie de 832 m<sup>2</sup>

### **7, Lotissement du Domaine**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **Décide** de renoncer au Droit de Prémption Urbain dont dispose la Commune.
- **Charge** Monsieur le Maire de notifier cette décision à Maître Rémi ARNAUDJOUAN.

---

#### **DCM2021-38 : Droit de préemption - 10, rue Madame de Senonnes**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'existence d'un droit de préemption urbain sur tout ou partie des zones urbaines ou à urbaniser définies au Plan Local d'Urbanisme (P.L.U).

Il fait part de la demande de déclaration d'intention d'aliéner souscrite par Maître Rémi ARNAUDJOUAN, Notaire à SAINT AIGNAN SUR ROE (Mayenne), Route de Congrier, en date du 11 mars 2021, concernant les parcelles suivantes :

↳ section AC n°169, d'une superficie de 1 937m<sup>2</sup>

↳ section AC n°469, d'une superficie de 308m<sup>2</sup>

### **10, rue Madame de Senonnes**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **Décide** de renoncer au Droit de Prémption Urbain dont dispose la Commune.
- **Charge** Monsieur le Maire de notifier cette décision à Maître Rémi ARNAUDJOUAN.

---

#### **DCM2021-39 : Droit de préemption - 18 et 20, rue Pierre Boisramé**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'existence d'un droit de préemption urbain sur tout ou partie des zones urbaines ou à urbaniser définies au Plan Local d'Urbanisme (P.L.U).

Il fait part de la demande de déclaration d'intention d'aliéner souscrite par Maître Rémi ARNAUDJOUAN, Notaire à SAINT AIGNAN SUR ROE (Mayenne), Route de Congrier, en date du 12 mars 2021, concernant les parcelles suivantes :

- ↳ section AC n°0087, d'une superficie de 381m<sup>2</sup>
- ↳ section AC n°0088, d'une superficie de 3 430m<sup>2</sup>
- ↳ section AC n°0089, d'une superficie de 99 ca
- ↳ section AC n°0090, d'une superficie de 500m<sup>2</sup>
- ↳ section AC n°0096, d'une superficie de 2 975m<sup>2</sup>

**18 et 20, rue Pierre Boisramé**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **Décide** de renoncer au Droit de Prémption Urbain dont dispose la Commune.
- **Charge** Monsieur le Maire de notifier cette décision à Maître Rémi ARNAUDJOUAN.

---

**DCM2021-40 : Restaurant scolaire - Avenant n°1 - Lot 9 : Peinture / sol souple**

Monsieur le Maire informe que des travaux supplémentaires sur le lot n°9 - peinture / sol souple sont à prévoir suite à des poses de placoplatre en plus (piège à sons...)

Le conseil,

**APRES** avoir entendu l'exposé de M. le Maire,  
**VU** le code de la commande publique  
**VU** la délibération DCM2019-102 désignant les entreprises pour la construction du restaurant scolaire,  
**Considérant** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, par

- ↳ une (1) voix - Abstention
- ↳ treize (13) voix - Pour

- **de conclure** l'avenant d'augmentation ci-après détaillés avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée de Construction du restaurant scolaire - Lot n°9 - Peinture / Sol souple;

**Attributaire:** entreprise FRÉTIGNÉ SAS  
adresse Zone des Montrons 53000 LAVAL  
Marché initial du 10 janvier 2020 - montant : 13 224.47€ HT  
Avenant n° 1 - montant : 2 593.50€ HT  
Nouveau montant du marché : 15 817.97€ HT  
Objet :Construction restaurant scolaire

- **d'autoriser** le maire ou son adjoint délégué à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

---

**DCM2021-41 : Restaurant scolaire - Avenant n°2 - Lot 6 : Cloisons Doublages**

Monsieur le Maire informe que des travaux supplémentaires sur le lot n°6 -Cloisons - doublages sont à prévoir suite à une demande du bureau de contrôle concernant un cloisonnement complémentaire du local technique

Le conseil,

**APRES** avoir entendu l'exposé de M. le Maire,  
**VU** le code de la commande publique  
**VU** la délibération DCM2019-102 désignant les entreprises pour la construction du restaurant scolaire,  
**Considérant** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, par

↳ une (1) voix - Abstention

↳ treize (13) voix - Pour

- **de conclure** l'avenant d'augmentation ci-après détaillés avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée de Construction du restaurant scolaire - Lot n°6 - Cloisons - doublages;

**Attributaire:** entreprise MEIGNAN

adresse 2 route de Marigné Peuton BP 20572 53205 CHATEAU GONTIER

Marché initial du 10 janvier 2020 - montant : 32 525.64€ HT

Avenant n° 1 - montant : 11 190.48 € HT

Avenant n°2 - montant : 797.62€ HT

Nouveau montant du marché : 44 513.74€ HT

Objet :Construction restaurant scolaire

- **d'autoriser** le maire ou son adjoint délégué à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

---

**DCM2021-42 : Restaurant scolaire - Avenant n°1 - Lot 8 : Menuiseries intérieures**

Monsieur le Maire informe que sur le lot n°8 -Menuiseries intérieures des ajustements sont à faire sur les travaux prévus initialement : pose de panneaux acoustiques complémentaires, crémone pompier, pose de panneaux en médium, fourniture et pose de patère...

Le conseil,

**APRES** avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

**VU** le code de la commande publique

**VU** la délibération DCM2019-102 désignant les entreprises pour la construction du restaurant scolaire,

**Considérant** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, par

↳ une (1) voix - Abstention

↳ treize (13) voix - Pour

- **de conclure** l'avenant d'augmentation ci-après détaillés avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée de Construction du restaurant scolaire - Lot n°8 - Menuiserie intérieure;

**Attributaire:** entreprise MONNIER sarl

adresse 40 Chemin de l'Echasserie 53800 SAINT MARTIN DU LIMET

Marché initial du 10 janvier 2020 - montant : 25 076.44€ HT

Avenant n° 1 - montant : 1 218.94€ HT

Nouveau montant du marché : 26 295.38€ HT

Objet :Construction restaurant scolaire

- **d'autoriser** le maire ou son adjoint délégué à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

---

**DCM2021-43 : École - Changement porte toilettes**

Monsieur le maire informe que suite au conseil d'école, il a été vu qu'une porte des toilettes devait être changer. Un devis de l'entreprise MAB a été reçu pour un montant de 1 306.23€ HT soit 1 436.85€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **Valide** le devis de la société MAB pour un montant 1 306.23€ HT soit 1 4736.85€ TTC pour le changement de la porte des toilettes de l'école.

- **Autorise** Monsieur le maire ou un adjoint délégué à signer tout document se rapportant à ce dossier.

---

#### **DCM2021-44 : Réparation tracteur - Service technique**

Monsieur le maire informe que le relevage hydraulique du tracteur John Deere est cassé.

Des devis ont été sollicités auprès de deux entreprises - société BREILLON BERTRON et CHESNEAU Agri Ouest. Le montant du devis de la société BREILLON BERTRON s'élève à 2 629.65€ HT soit 3 155.57€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **Valide** le devis de la société BREILLON BERTRON pour un montant 2 629.65€ HT soit 3 155.57€ TTC pour le changement du relevage hydraulique.

- **Autorise** Monsieur le maire ou un adjoint délégué à signer tout document se rapportant à ce dossier.

---

#### **DCM2021-45 : Devis - Menuiseries extérieures - ancien presbytère**

Monsieur le maire rappelle que la commune souhaite réhabiliter l'ancien presbytère en M.A.M. et que des devis ont été sollicités pour ces travaux.

La société MAB (Menuiserie agencement Belloir) a répondu et le devis s'élève à 29 503.35€ HT soit 32 453.69€ TTC. Le délai de livraison s'annonce entre 9 à 10 semaines d'où la nécessité d'entériner ce devis pour un commencement des travaux en mai prochain.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **Valide** le devis de la société MAB pour un montant 29 503.35€ ht soit 32 453.69€ TTC pour le changement des menuiseries extérieures de l'ancien presbytère.

- **Autorise** Monsieur le maire ou un adjoint délégué à signer tout document se rapportant à ce dossier

---

#### **DCM2021-46 : Restaurant scolaire - Aménagement de l'office**

Suite au point effectué sur l'avancement des travaux concernant le restaurant scolaire, monsieur le Maire informe du devis reçu par la SARL Morel Collectivités - rue Jean Baptiste Lepage 35130 Avelles sur Seiche pour l'aménagement de l'office. Dans ce devis, l'aménagement comprend l'achat d'un lave vaisselle avec variante :

1er devis s'élève à 9 150€ HT soit 10 980€ TTC et 2ème devis : 9 935€ HT soit 11 922€ TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **Valide** le devis de la SARL Morel pour un montant 9 150€ ht soit 10 980€ TTC pour l'aménagement de l'office du restaurant scolaire.

- **Autorise** Monsieur le maire ou un adjoint délégué à signer tout document se rapportant à ce dossier

---

#### **Point sur le recrutement agent technique**

2 profils intéressants, reste 1 profil à voir encore.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- Roses des vents énergies : arrêt d'autorisation d'exploiter une installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent - parc éolien "Roses des Vents" situé sur la commune de Fontaine Couverte.
- Argent de poche : prévoir réunion pour la mise en place des inscriptions.
- Dossier "Boulangerie" : Annonce parue il y a 3 semaines, 9 contacts, 2 personnes : échanges par mail.
- Lotissement des jardins : renseignements pris sur différents projets et différents lieux. Les communes interrogées sont ouvertes à rencontrer les élus et ont transmis leur dossier de présentation.
- Course cyclistes du Pays de Craon : dimanche 30 mars passage vers 15h sur la commune (prévoir des commissaires à voir avec les cyclo et comité des fêtes
- Foyer des jeunes : solde du compte 900€ pour achat de matériels périscolaire

- Temps pause "cantine" : Il s'avère que depuis un certain temps, les enfants ne respectent plus les agents (insultes...). Echange à avoir pour résoudre le problème.
  - Aide "commerces" : en attente avec les services de la préfecture et de la Communauté de communes (intérêt communautaire"
  - Commission communication : Site internet, Intramuros, Messenger ou whatsApp pour échanger entre les conseillers.
- Proposition de mail pour la mise à jour sur Intramuros à tous les commerçants et artisans - Prochaine réunion 15 avril prochain.
- Chiens en liberté (autour de l'étang ) : trop de chiens en liberté : proposition de mettre des panneaux signalétiques avec l'obligation de tenir le chien en laisse.
  - Prochaines réunions : 8 avril, mardi 11 mai et 17 juin 2021
- 

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h 31.

**La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au Jeudi 8 avril 2021 à 20h00.**